



Assurance et credit à la consommation par ma banque

Par Visiteur

Bonjour

J'ai demandé un rachat de mes différents crédits à la consommation par ma banque(credit agricole).La banque m'a fait un crédit de 50000 euros avec assurance .

Elle m'a obligé à prouver ma possibilité d'épargner :elle m'a obligé à ouvrir 2 livrets A ,2 pel ET 2 ASSURANCES VIES (MOI ET MON MARI)

Elle m'oblige maintenant à prendre une assurance "garantie des accidents de la vie ".

Ayant déjà une assurance pour le pret je ne comprend pas cette nouvelle assurance .

Toutes ces obligations à prendre des produits credit agricole sont elles vraiment obligatoires ? .

J'ajoute que mon mari et moi meme travaillons dans le fonction publique hospitalière et avons donc la sécurité de l'emploi.

Par Visiteur

Chère madame,

J'ai demandé un rachat de mes différents crédits à la consommation par ma banque(credit agricole).La banque m'a fait un crédit de 50000 euros avec assurance .

Elle m'a obligé à prouver ma possibilité d'épargner :elle m'a obligé à ouvrir 2 livrets A ,2 pel ET 2 ASSURANCES VIES (MOI ET MON MARI)

Elle m'oblige maintenant à prendre une assurance "garantie des accidents de la vie ".

Ayant déjà une assurance pour le pret je ne comprend pas cette nouvelle assurance .

Êtes vous sure que ces deux crédits couvrent les mêmes garanties? Si tel est bien le cas, le banquier ne peut normalement pas refuser le crédit sur ce motif.

Toutes ces obligations à prendre des produits credit agricole sont elles vraiment obligatoires ?

Non, ce n'est pas obligatoire mais le problème, c'est qu'une banque n'est jamais tenue d'accorder un crédit. Autrement dit, si vous refusez cette proposition, la banque va tout simplement refuser le crédit ce qui n'est pas une bonne chose sauf à ce que vous trouviez une meilleure offre ailleurs bien évidemment.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour

Le pret a déjà été accordé et meme nous avons commencé à le rembourser .

La banque nous soumet à ces obligations de deuxieme assurance et d'obligations d'assurance vie seulement maintenant
cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

La banque nous soumet à ces obligations de deuxième assurance et d'obligations d'assurance vie seulement maintenant

Dans ce cas, vous avez tout intérêt à refuser. En effet, cela n'a à priori rien d'obligatoire.

Très cordialement.